

**- 1849 - *La faim l'a conduit au bagne.***

*D'après Jean-Marie Caillé « Délinquance et criminalité » \_ enquête pluridisciplinaire des années 60.*



***L'histoire de Joseph Strullu et navrante, c'est un drame de la misère :***

Il s'était marié le 5 février 1849 à Plozévet, avec Marie-Anne Kerveillant originaire de Mahalon. Ils étaient cultivateurs à Brumphuez. Elle avait 26 ans, il avait 24 ans. Le ménage vivait chez la mère de Joseph, dans une extrême misère et l'époux se plaignait de ne pas avoir reçu toute la dot de son épouse. La pénurie du ménage était la source de fréquents désordres, selon l'acte d'accusation.



Un soir, Joseph demanda du pain pour manger avec des berniques ramassés sur le rivage tout proche. Elle refusa et les époux se saisirent au corps. Joseph s'empara d'un pilon servant à piler l'ajonc et asséna un coup sur la tête de son épouse. Celle-ci décéda quatre jours plus tard.

Lors du procès, l'accusé ne se défendit pas.

Quand on lui demanda s'il vivait en bonne entente avec sa femme, il répondit :

--Comme ça.. nous avons quelquefois des disputes parce qu'elle ne me donnait pas à manger.

Joseph fut condamné au bagne de Toulon où il passa 10 ans.

A son retour, il fonda un nouveau foyer. Il eut 6 enfants dont un seul atteignit l'âge adulte et se maria à Plouhinec.

## **1847- *L'indigence et la faim l'ont conduite à la prison des femmes de Vannes.***

D'après les registre communaux et les archives départementales

Lors du conseil municipal du 8 mars 1847, le maire Jacques Le Guellec a relevé **500 pauvres et indigents sur la commune.**

La somme votée au conseil municipal pour les aider est insuffisante.

Un secours est demandé au gouvernement.

Ces années sont marquées par la crise de la pomme de terre dans toute l'Europe et par un faible rendement des cultures céréalières en Bretagne.

On compte une mère de famille parmi les personnes qui ont été condamnées pour vol de nourriture et de divers objets qu'elle revendait à bas prix, pour se nourrir.

**Marie Kéravec fut :**

Condamnée le 17 octobre 1844, par le tribunal de 1ère instance de Quimper, à 15 mois d'emprisonnement pour le vol d'un sac de toile d'une valeur d'environ 2 francs ainsi que de draps, nappes, serviettes et comestibles.

Condamnée le 26 décembre 1844 par le tribunal de 1ère instance de Quimper pour le vol de petits objets mobiliers et d'une nappe à 2 ans d'emprisonnement qui viennent s'ajouter aux 15 mois prononcés antérieurement  
Elle est morte en février 1846 à la prison de Vannes

Marie était sans profession, épouse d'un aide-cultivateur.

De ses deux mariages elle eut 8 enfants dont 2 atteignirent l'âge adulte et se marièrent.